CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

UNIR. AGIR.

ASSEMBLÉES DES MEMBRES 2019

Jeudi 23 mai 2019,
Centre communautaire
Richard Gingras,
Sherbrooke

SOMMAIRE

02 Ordre du jour des assemblées

03 Procès-verbal de l'assemblée 2018

06 Rapport de la présidence

07 Bilan des activités

18 Rapport financier

39 Membres 2018-2019

41 Ressources humaines du CSLE

42 Modifications aux règlements généraux

Québec

Le CSLE est reconnu et soutenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

18h30
1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

18h35
4. Règlements généraux - Ratification des modifications

19h05
5. Lettres patentes - Modification : nombre d'administrateurs

19h15
6. Levée de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

19h20
1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Élection d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2018

19h35
6. Rapport de la présidence
7. Rapport financier
8. Nomination de l'auditeur indépendant
9. Rapport d'activités

19h55
10. Procédures d'élection des administrateurs
11. Élection des administrateurs
12. Affaires nouvelles
13. Levée de l'assemblée

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 2018

24 mai 2018 | De 19 h à 20 h 15 | Centre communautaire Julien-Ducharme, Sherbrooke

PRÉSENCES

Corporations municipales et MRC

Ascot Corner	Marie-Pier Bisson-Côté
Ascot Corner	René Rivard
Canton de Cleveland	Charles Brochu
MRC du Haut-Saint-François	Sébastien Tison
MRC du Granit	Patricia Carrier
MRC des Sources	Sylvain Valiquette
MRC des Sources et municipalité du Canton de Saint-Camille	Philippe Pagé
MRC du Val-Saint-François	Rolland Camiré
MRC du Val-Saint-François et municipalité du Canton de Cleveland	Herman Herbers
Municipalité de Compton	Marc-André Desrochers
Municipalité de Compton	Danielle Lanciaux
Municipalité de Dudswell	Véronick Beaumont
Municipalité de Hatley	Lucie Masse
Municipalité de Saint-Sébastien et MRC du Granit	France Bisson
Municipalité de Wotton	Yannik Scrosati
Ville de Magog	Marie-Michèle Walker
Ville de Sherbrooke	François Salvail
Ville de Stanstead	Jessika Gaudreau-Beaupré
Ville de Waterville	Karl Hunting

Corporations scolaires

Commission scolaire des Hauts-Cantons	François Lessard
Commission scolaire des Hauts-Cantons	Kevin Roy

Corporations de loisir et de sport

AFÉAS Estrie	Danielle Michaud
AFÉAS Estrie	Christiane Vanasse
ARLPPHE	Jessica Lafrance
Association de patinage artistique de l'Estrie	Lucie Bouffard
Association régionale de gymnastique de l'Estrie	Mylène Boisvert
Club plein air Biathlon Estrie	Érika Charron
Club de ski de fond du Parc du Mont-Orford	Jean Pinard
Club de tir à l'arc Les Flèchivores	Paul Prévost
Coop d'Aventure Bellevue	Simon Drouin
Coop d'Aventure Bellevue	Joanie Poirier
Fondation Santé Globale	Zoé Heimrich
Fondation Santé Globale	Marc Perron
Handball – Estrie	Geneviève G. Provencher
Les mycologues de l'Estrie	Serge Larivière
Les Sentiers de l'Estrie	Nadia Fredette
RSEQ – Cantons-de-l'Est	Olivier Audet

Invités

Villeneuve, Gagné, Stébenne, Proulx	Sébastien Proulx

Personnel

Conseillère en loisir	Geneviève Mathieu
Conseillère en loisir	Claire Gaudreault
Conseiller en loisir	François-Xavier Hotte
Coordonnateur des programmes	Nicolas Vanasse
Directrice générale	Louise Héroux
Secrétaire	Marie-Claude Cyr
Stagiaire	Maude St-Laurent

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Élection d'un secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2017
6. Rapport de la présidence
7. Rapport financier
8. Nomination de l'auditeur indépendant
9. Rapport d'activités
10. Procédures d'élection des administrateurs
11. Élection des administrateurs
12. Affaires nouvelles
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Érika Charron, souhaite la bienvenue aux délégués des corporations et déclare l'assemblée ouverte.

2. Vérification du quorum

La prise des présences permet de constater le quorum.

3. Élection d'un secrétaire d'assemblée

Sur proposition de François Salvail, appuyée de Yannik Scrosati, Louise Héroux est nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-01

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, Érika Charron, fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition de Geneviève G. Provencher, appuyée de Patricia Carrier, l'ordre du jour est adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-02

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2017

La présidente, Érika Charron, fait la lecture du procès-verbal. Sur proposition de Yannik Scrosati, appuyée de Marie-Michèle Walker, le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2017 est adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-03

6. Rapport de la présidence

La présidente, Érika Charron, livre son rapport. Sur proposition René Rivard, appuyée de Nadia Fredette, le dépôt du rapport de la présidence pour l'exercice 2017-2018 est accepté.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-04

7. Rapport financier

L'auditeur indépendant, Sébastien Proulx, présente le rapport financier 2017-2018. Sur proposition de François Salvail, appuyée de Sylvain Valiquette, le rapport financier 2017-2018 est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-05

8. Nomination d'un auditeur indépendant

La présidente, Érika Charron, rappelle les exigences du ministère en matière de vérification comptable. Sur proposition de Patricia Carrier, appuyée de Marie-Michèle Walker, la firme Villeneuve, Gagné, Stébenne, Proulx est mandatée pour la réalisation d'une mission de vérification à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2018-2019 de la corporation.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-06

9. Rapport d'activités

La directrice générale, Louise Héroux, présente les principales réalisations effectuées par le CSLE au cours de l'année 2017-2018. Sur proposition de Zoé Heimrich, appuyée de Jean Pinard, le rapport d'activités 2017-2018 est accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-07

10. Procédures d'élection des administrateurs

Sur proposition de Patricia Carrier, appuyée de Geneviève G. Provencher, Louise Héroux est nommée présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité AGA-2018-05-24-08

La présidente d'élection explique la procédure des élections et indique que six postes sont à combler pour un mandat de deux ans. Les membres se rassemblent par collège électoral et procèdent aux élections.

11. Élection des administrateurs

La présidente d'élection dévoile les résultats :

En provenance du secteur municipal :

Marc-André Desrochers, Municipalité de Compton
Sébastien Tison, MRC du Haut-Saint-François
Marie-Michèle Walker, Ville de Magog

En provenance du secteur de l'éducation :

Kevin Roy, Commission scolaire des Hauts-Cantons
Poste vacant

En provenance du secteur des associations sportives :

Geneviève G. Provencher, Handball Estrie

La présidente remercie les personnes de leur implication.

12. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est portée à l'attention de l'assemblée.

13. Levée de l'assemblée

Sur proposition de François Salvail, appuyée par Geneviève G. Provencher, l'assemblée est levée à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité AGA-2017-05-25-09

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Une vingt-et-unième année sous la note des bonnes nouvelles et de l'avancement! En effet, les changements apportés par le ministère dans les dernières années nous ont amené de nouvelles responsabilités mais aussi des ajustements aux règles de calcul pour le financement qui ont été favorables à notre région.

Les nouveaux paramètres considérant de façon différente les indicateurs sociodémographiques, jumelés à l'excellente performance de notre équipe dans les différents mandats, ont entraîné une hausse significative de notre financement. Un budget majoré de plus de 30 % en deux années permet donc au CSLE de bien jouer son rôle dans ses nouveaux mandats et nous donne de nouveaux moyens pour continuer d'innover et de soutenir dans l'ensemble de nos champs d'actions.

Le volet *Personnes handicapées* a aussi pu bénéficier de hausses dans certains programmes en plus du maintien de budgets supplémentaires annoncés l'année dernière. Ces changements touchent aussi bien le soutien aux activités que le programme d'accompagnement.

Dans un autre ordre d'idées, comme annoncé l'année dernière, la réflexion en lien avec notre gouvernance a été réalisée. Soutenu par une ressource externe spécialisée, un comité composé d'administrateurs et d'employés s'est mis au travail il y a plusieurs mois, afin de nous proposer certains ajustements. Rappelons-nous que notre système de gouvernance avait besoin d'une cure de rajeunissement afin de mieux tenir compte de nos nouvelles responsabilités. L'exercice de réflexion a été effectué dans le souci d'avoir une structure de gouvernance fonctionnelle, efficace et représentative. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette importante démarche de révision.

Renouvellement dans nos structures, normes et règles mais aussi au niveau de l'image! Nous sommes heureux d'avoir maintenant un nouveau logo en plus de finaliser bientôt le processus de rafraîchissement de notre site Internet.

Du côté culturel, dans le cadre des nouveaux mandats obtenus l'hiver dernier, nous travaillons actuellement à la réalisation d'un portrait régional qui permettra éventuellement de mieux coller les actions aux besoins du milieu.

Toujours impliqué dans le soutien aux services d'animation estivale, le CSLE a su saisir les opportunités pour travailler avec certains partenaires lui permettant de bonifier l'offre plein air des SAE.

Encore cette année, nous avons joué un rôle important du côté de l'aménagement des cours d'écoles grâce à un partenariat avec le Comité estrien des saines habitudes de vie, qui a permis de doubler le soutien accordé aux projets d'aménagement.

Ceci ne constitue que quelques exemples des dossiers et projets qui ont progressé cette année au CSLE. Je remercie cette équipe dynamique et professionnelle qui a à cœur de faire plus et mieux constamment. Un merci particulier à Louise qui guide cette équipe au quotidien.

Erika Charron

BILAN
DES ACTIVITÉS

INTRODUCTION

Miser sur nos forces et notre expertise, intensifier le soutien en réseaux bien collé aux besoins du milieu et aussi oser de nouvelles alliances et façons de faire, voilà les directions à la base des accomplissements de l'équipe en 2018-2019. Deuxième année d'actualisation de la *Planification stratégique régionale* (PSR) 2017-2022, les actions ont été centrées sur les cinq *Agirs* :

- *Agir Coopération*... Tout en complémentarité!
- *Agir Bénévolat*... Tout en originalité!
- *Agir Espaces collectifs*... Tout en sécurité!
- *Agir Bouger*... Tout en proximité!
- *Agir Corporatif*... Tout en rigueur!

L'actuel bilan d'activités est le reflet d'un parcours à la fois mature et enraciné, jumelé à tout un potentiel en émergence. Divisé selon les cinq *Agirs*, il est un véritable concentré des actions du CSLE et des résultats significatifs associés. Vous y retrouverez tous les essentiels du chemin parcouru en 2018-2019.

AGIR **COOPÉRATION…**

Dans le sens de la complémentarité!

> *Stimuler les initiatives collectives, intervenir sur des enjeux communs, offrir une expertise complémentaire, contribuer aux « agirs » partenariaux sur des bases ponctuelles ou continues, assumer le leadership en complicité avec les acteurs, le souci du CSLE d'être au diapason des besoins tout en complémentarité… voilà l'essence de l'Agir Coopération!*

Accomplissements

Participation, animation, soutien auprès des réseaux en loisir et en sport en vue de partager des informations, d'échanger sur les bonnes pratiques et de produire des outils communs :

- Table des professionnels en loisir de l'Estrie, trois rencontres
- Table en loisir du territoire de Memphrémagog et du Val-Saint-François, cinq rencontres
- Table régionale multisports, quatre rencontres

Leadership d'initiatives collectives :

- Animation de la *Communauté d'entraineurs de l'Estrie*, un lieu de formation et d'échanges multisports pour les entraineurs. Trois sessions ont eu lieu sous les thèmes suivants : préparation mentale, base de la nutrition sportive et gestion du personnel.
- Organisation et tenue d'un atelier auprès des gestionnaires de camps de jour sur leurs obligations à l'égard des enfants en situation de handicap, 41 participants.
- Animation et mise en œuvre de la démarche d'*Implantation de politique de développement en loisir* des MRC de Coaticook et du Granit : recension et analyse de données, production du diagnostic, réalisation de trois consultations, animation des comités aviseurs, rédaction préliminaire.
- En concertation avec les leaders des territoires ruraux, soutien à la mise en place d'un programme de formation pour le personnel des Services d'animation estivale (SAE) :
  - huit sessions de formation en animation supra-locales, 122 participants
  - huit sessions accréditées de secourisme, 170 participants
  - deux sessions auprès des accompagnateurs d'enfants en situation de handicap, 36 participants
  - deux sessions de sensibilisation *Mieux comprendre la différence pour mieux agir*, 28 participants
  - cinq sessions spécialisées, coordonnateur, animateur/guide, loisir littéraire, 75 participants
  - deux sessions de formation *Cadre responsable de la formation*, 22 participants
  - outil commun de promotion des programmes
  - coordination d'*Animaction… Focus sur le jeu!*, des ateliers pratiques d'apprentissage sur le jeu, tenus dans trois territoires de MRC, 122 participants
  - préparation à la mise en place d'une formule centralisée de la formation : planification, recherche de sites, recrutement des formateurs.
- Recensement de données auprès de plus d'une centaine de camps de jour en vue de cibler des actions collectives d'améliorations.
- Mise en œuvre du projet *Fais vivre les livres* permettant aux jeunes des camps de jour de l'Estrie de s'éveiller aux plaisirs littéraires en plein air : obtention de 20 000 $ par la voie du projet *Partenaires pour la réussite éducative en Estrie*, production de 69 trousses accompagnées d'une banque de jeux et distribution dans autant de camps de jour.

- Démarrage du projet *Nature en Arts* en vue de vitaliser les activités en arts plastiques animées dans les camps de jour : obtention de 25 310 $ du ministère de la Culture et des Communications, conception d'une trousse de matériel et d'une tournée d'ateliers d'animation.
- Production de 38 trousses de matériel adapté pour les camps de jour accueillant des enfants en situation de handicap : près de 20 000 $ en commandites, choix des items spécialisés et achat.

  Construction de l'*état des lieux* en loisir culturel en vue d'un déploiement de services en soutien aux acteurs du milieu.

Alliances ponctuelles, partage d'expertises sur des enjeux communs et de l'« agir ensemble » :

- Excellence Sportive Sherbrooke : *Équipe Espoir* – services de soutien auprès d'une cinquantaine d'athlètes, médaillés des *Jeux du Québec* d'été et d'hiver, dans la poursuite de leur pratique les menant vers l'excellence.
- Réseau du sport étudiant des Cantons-de-l'Est : partage d'expertise en éthique, campagne de sensibilisation à l'intimidation dans les estrades et la gestion des parents.
- *Mérite sportif de l'Estrie* : coordination de la 38e édition, soutien opérationnel au comité organisateur, 177 dossiers de candidatures dans 39 disciplines lors de l'opération mise en candidatures. Nouveauté : ajout de deux catégories en sports collectifs.

Du *sur mesure* collé aux besoins :

- *Programme de soutien pour le développement du sport*, aide financière aux associations sportives pour les soutenir dans leurs projets de développement : 41 250 $, 20 projets soutenus d'autant de disciplines sportives.
- Soutien financier aux territoires ruraux pour l'embauche d'agents de développement en loisir : entente de partenariat avec quatre territoires de MRC, 35 000 $.
- *Programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel auprès des jeunes* : entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, obtention de 15 310 $ dédiés aux MRC rurales pour le développement du loisir culturel auprès de la jeune relève.
- Programme de soutien aux projets de loisir des personnes handicapées, aide financière pour la réalisation d'activités favorisant l'intégration sociale : 5 000 $, 10 projets organisés par autant d'organismes.
- *Programme de soutien à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées*, aide financière pour la mise en place de services d'accompagnement dans les camps de jour : 70 951 $, 20 organismes / municipalités permettant l'embauche de 88 accompagnateurs en soutien auprès de plus de 155 jeunes.
- Plus d'une centaine d'actions en soutien auprès des gestionnaires de camps de jour et accompagnement de 19 organisations locales agréées pour la mise en œuvre du programme national de formation DAFA (*Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur*).

AGIR **COOPÉRATION...**
Dans le sens de la complémentarité!

Programmes nationaux accessibles :

- *Jeux du Québec* régionaux - été 2018 et hiver 2019 : 40 manifestations sportives, plus de 1 000 participants.
- Tenue de la 17e et de la 18e édition de *Mes Premiers Jeux* - été 2018 et hiver 2019 : organisation de 28 événements d'initiation à la compétition sous la responsabilité des associations, plus de 650 participants.

  Encadrement de la délégation estrienne aux Finales provinciales tenues à Thetford Mines à l'été 2018 et à Québec à l'hiver 2019 : près de 350 jeunes en compétition dans 38 sports.
- *Programme national de certification des entraineurs* : cinq ateliers de formation multisports, 56 participants.
- Soutien à la délégation estrienne dans le cadre de *Destination Loisir* 2018 tenue à Baie-Comeau, événement dédié aux personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle, 18 participants.
- Gestion et promotion de la *Vignette d'accompagnement touristique et de loisir*, programme national pour l'accès à la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne handicapée fréquentant des sites accrédités : 675 détenteurs et adhésion de 140 gestionnaires.

Jeux du Québec

Tant à l'hiver qu'à l'été, obtention de la 6e place au classement des régions, meilleur résultat obtenu depuis dix ans.

Informations pour tous :

- Bulletin d'information *Le Vent d'Est*, infolettres Sport et site Internet www.csle.qc.ca.

AGIR **BÉNÉVOLAT…**

Dans le sens de l'originalité!

> *Un virage majeur progressif qui prendra le temps nécessaire pour poser un regard neuf, pour initier ou renforcer des réseaux d'alliés et pour soutenir autrement le milieu, afin que les bénévoles aient moins de pression pour plus de passion. Un Agir dont le défi a autant d'envergure que ses enjeux de rajeunissement, de recrutement, d'allègement et de reconnaissance. Quelques premiers jalons ont été posés cette année. L'audace du CSLE d'aborder ce grand enjeu avec originalité… voilà l'essence de l'Agir Bénévolat!*

Accomplissements

Animation de l'opération *Complices au cœur de votre communauté*, rencontres territoriales regroupant les élus municipaux pour jaser de loisir public, du rôle de la municipalité et des élus.

Mise à jour, production et diffusion d'outils de soutien :

- *Profil des dépenses municipales en loisir* 2017
- *Répertoire des programmes de subventions* 2018-2019
- *Guide du gestionnaire des services d'animation estivale*
- *Coffre à outils pour l'embauche d'accompagnateurs en camps de jour*
- Guide de référence *Vers une intégration réussie*
- Guide *Le plein air pour tous : pratiques inspirantes et matériel adapté*
- *Argumentaire sur les bienfaits du loisir*
- Programme de formation – Centre d'action bénévole
- *Répertoire des médias estriens*
- *Répertoire des intervenants en loisir et des répondants en sport*
- *Répertoire des programmes de soutien financier en sport*
- Publications de l'Observatoire québécois du loisir

Promotion de la 27e édition du *Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin* : diffusion de l'information, recrutement des candidatures, choix du lauréat régional : Arnold Ross, bénévole en ski de fond.

Assistance ponctuelle et « sur mesure » à plus d'une soixantaine de demandes de soutien : relance du comité de bénévoles, consultation citoyenne, embauche de ressources, préparation de demandes de subventions, services administratifs, politique de gestion de bénévoles, intégration de jeunes en situation de handicap en camp de jour, création d'un club, etc.

Réalisation d'un sondage sur l'offre bénévole et leurs besoins auprès de 35 organismes dédiés aux personnes handicapées : recension et analyse de données en vue d'identifier des enjeux collectifs.

Opération gouvernance… pour une vie associative saine : accompagnement des corporations pour la mise en place ou à jour des règles de fonctionnement, production de clés en main, refonte et révision des règlements généraux, coaching des bénévoles.

AGIR **ESPACES COLLECTIFS…**

Dans le sens d'une pratique sécuritaire!

> *L'expertise nationalement reconnue du CSLE en matière d'équipements, jumelée aux nombreuses demandes du milieu, ont fait en sorte que beaucoup d'énergie a été investie en soutien-conseil. Le focus demeure le soutien du milieu dans une perspective de sensibilisation, d'information, d'outillage et d'accompagnement. En 2018-2019, le milieu scolaire est en effervescence : il y a eu une hausse de 40 % des demandes en soutien. La grande motivation du CSLE à contribuer à rendre les espaces collectifs plus accessibles, plus sains et plus sécuritaires… voilà l'essence de l'Agir Espaces collectifs!*

Accomplissements

Assistance-conseil et accompagnement :

- Assistance-conseil sur mesure auprès de 92 propriétaires et gestionnaires d'équipements, dont 38 en milieu municipal, 52 en milieu scolaire et 2 autres organisations : identification des besoins, conception et validation de plans d'aménagement, aménagement par zones, normes en vigueur, rencontres d'orientation, liste des fournisseurs, estimation des coûts, recherche de ressources, recherche d'images d'inspiration, sentiers récréatifs, aires de jeu pour enfant, parcours d'activité physique, jeux d'eau, espaces jeunesse et parcs de planches à roulettes, etc. Voici les milieux qui ont profité du service de soutien-conseil :

Milieu municipal

Asbestos
Ascot Corner
Austin
Bonsecours
Canton de Potton
Canton de Stanstead
Chartierville
Cleveland
Coaticook
Compton
Cookshire-Eaton
Dixville
Eastman
Frontenac
Ham-Sud
Lac-Mégantic
Lambton
Lawrenceville
Magog
Martinville
North Hatley
Piopolis
Racine
Richmond
Saint-François-Xavier-de-Brompton
Saint-Herménégilde
Sainte-Catherine-de-Hatley
Sainte-Edwidge-de-Clifton
Sherbrooke
Stanstead
Stoke
Stratford
Val-Joli
Waterville
Windsor
MRC de Coaticook
MRC du Granit
MRC du Haut-Saint-François

Milieu scolaire

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Sommets
École Alfred-Desrochers (Sherbrooke)
École Boisjoli (Sherbrooke)
École Brassard-Saint-Patrice (Magog)
École Brébeuf (Sherbrooke)
École Carillon (Sherbrooke)
École Champlain (Sherbrooke)
École Christ-Roi (Saint-Camille)
École d'Audet (Audet)
École Desjardins (Sherbrooke)
École Desranleau (Sherbrooke)
École de la Feuille-d'Or (Lambton)
École de la Maisonnée (Sherbrooke)
École de la Samare (Sherbrooke)
École de la Voie-Lactée (Notre-Dame-des-Bois)
École des Aventuriers (Sherbrooke)
École des Avenues (Sherbrooke)
École des Monts-et-Lacs (Lac Drolet)
École des Quatre-Vents (Sherbrooke)
École du Boisé-Fabi (Sherbrooke)
École du Jardin-des-Frontières (Stanstead)
École du Sacré-Cœur (Sherbrooke)
École du Soleil-Levant (Sherbrooke)
École du Touret (Sherbrooke)
École Jardin-des-Lacs (Saint-Denis-de-Brompton)
École Jean XXIII (Sherbrooke)
École Larocque (Sherbrooke)
École Ligugé (Martinville)
École Masson (Danville)
École Monseigneur-Durand (Coaticook)
École Montessori (Magog)
École Notre-Dame-de-l'Assomption (Saint-Georges-de-Windsor)
École Notre-Dame-de-Montjoie (Racine)
École Notre-Dame-des-Champs (Stoke)
École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Claude)
École Pie-X-de-l'Assomption (Sherbrooke)
École Sainte-Anne (Sherbrooke)
École Sainte-Cécile (Sainte-Cécile-de-Whitton)
École Saint-Barthélemy (Ayer's Cliff)
École Saint-Esprit (Sherbrooke)
École Saint-Gabriel (Windsor)
École Saint-Jean-Bosco (Magog)
École Saint-Philippe (Windsor)
École Saint-Pie-X (Magog)
École Source-Vive (Ascot Corner)
Écollectif (Sherbrooke)
Lennoxville Elementary School (Sherbrooke)
St-Francis Elementary School (Richmond)

École Secondaire de la Montée – Pavillon Saint-François (Sherbrooke)
École Secondaire de l'Escale (Asbestos)

Autres organisations

Office municipal d'habitation de Sherbrooke

Fiducie foncière de la Vallée Ruiter

- Collaboration avec six entreprises en architecture du paysage ou ingénierie pour la réalisation de projets scolaires et municipaux.
- Information et soutien auprès des gestionnaires d'équipements en vue d'obtenir de l'aide financière dans le cadre de divers programmes de subventions.
- Association avec la *Table régionale des saines habitudes de vie* pour soutenir la réalisation d'aménagement de parcs actifs en milieu scolaire : investissement à parts égales pour un total d'un peu plus de 41 000 $ auprès de onze écoles.
- Visite terrain de 65 sites et réalisation de 44 diagnostics municipaux et scolaires.
- Offre et animation de deux webinaires :
  - *Appareils et circuits de mise en forme extérieurs*
  - *Jeux d'eau : Une vague à suivre!*

AGIR **ESPACES COLLECTIFS…**
Dans le sens d'une pratique sécuritaire!

- Participation active à la tournée de conférence *100 Degrés Estrie* sur le thème de la *Cour d'école au service des élèves*, rencontre de sensibilisation auprès des intervenants du milieu scolaire.
- Du soutien en expertise :
  - Réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts* de la ville de Coaticook.
  - Réalisation d'un plan d'aménagement pour le parc Boisjoli à Coaticook.
  - Réalisation d'un plan directeur des parcs à Saint-François-Xavier-de-Brompton.
- Soutien à l'animation d'une consultation citoyenne « *Recréons notre parc* » pour évaluer les besoins dans le cadre de la planification des espaces au parc des Pionniers de Saint-François-Xavier-de-Brompton et réalisation d'un plan d'aménagement.
- Production du portrait de la desserte des parcs et espaces récréatifs de la MRC de Coaticook et du Granit.
- Mise en place de services visant l'accessibilité pour tous dans les parcs publics : sensibilisation auprès des gestionnaires, production d'une banque d'outils, entente d'expertise avec le CIUSSS-CHUS.
- Mise en place d'un comité régional d'expertises pour soutenir le milieu scolaire dans l'aménagement, l'organisation et l'animation de leur cour.
- Membre de la coopérative de services Parc-O-Mètre : participation aux rencontres du conseil d'administration et du comité technique.
- Collaboration avec le MEES pour le développement du guide *Aménager la cour, un travail d'équipe!*
- Collaboration avec les leaders d'*ESPACES*, projet québécois dédié à l'amélioration de l'offre d'environnements extérieurs attrayants, accessibles et sécuritaires, pour tous.

- Coordination d'une formation nationale sur les *Responsabilités des propriétaires/gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs* et animation auprès de deux territoires hors Estrie.
- Coordination du *Consortium équipements récréatifs et sportifs* du Regroupement des URLS (RURLS) pour le déploiement de services et le transfert de connaissances dans les régions du Québec :
  - Soutien-conseil sur mesure aux intervenants des URLS
  - Organisation et animation de deux séminaires provinciaux destinés aux professionnels des URLS
  - Développement et partage d'outils
- Production d'un avis sur l'état des cours d'écoles du Québec.
- Participation du personnel aux activités de ressourcement suivantes :
  - *ESPACES – Ententes scolaires-municipales*
  - *ESPACES – Plans directeurs des parcs et des espaces verts*
  - *ESPACES – Aires de jeu inclusives pour les enfants ayant des incapacités*
  - *AlterGo – Accessibilité universelle*
  - Renouvellement certification / brevets d'inspecteur

AGIR **BOUGER…**

Dans le sens de la proximité!

> *Bien que le « bouger » soit à la mode dans l'approche gouvernementale, le CSLE œuvre en ce sens depuis plusieurs années. Cet Agir s'inscrit donc tout en continuité en maintenant l'emphase sur la pratique libre, sur l'offre diversifiée et sur l'expérience loisir et sport. Formation, trousses d'animation, soutien sur mesure, mise en valeur des bienfaits et promotion des opportunités sont dans la mire de cet Agir. La détermination du CSLE à valoriser la proximité… voilà l'essence de l'Agir Bouger!*

Accomplissements

Participation active à la réalisation du *Plan d'action estrien 2017-2019 des saines habitudes de vie* :

- Comité régional estrien, de gestion de projets et du plan d'action 2019-2021.
- Leader du projet pour améliorer les environnements récréatifs publics (municipal et scolaire).

Poursuite de l'élaboration du plan d'action pour le déploiement de services en soutien aux acteurs de plein air : association avec Tourisme Cantons-de-l'Est, embauche d'un expert et mise en place de la démarche d'animation du milieu.

En collaboration avec AlterGo, tenue du *Camp des recrues Hydro-Québec*, activités de démonstration et d'initiation à des sports adaptés.

Production et diffusion du guide *Estrie en mouvement* regroupant les sites et programmes de pratique d'activités physiques, de plein air et de sports adaptés offerts aux personnes en situation de handicap.

Production et diffusion des lieux de pratique estriens accessibles aux jeunes fréquentant les camps de jour.

Mise en œuvre du programme d'assistance financière visant la promotion d'un mode de vie physiquement actif :

- Appel de projets *Place aux Plaisirs d'hiver en milieu rural* afin de les rendre plus accessibles, actifs et festifs. Attribution d'un peu plus de 15 000 $ auprès de 33 communautés pour stimuler la pratique d'activités hivernales auprès de leur population.
- Appel de projets *Fais place au plein air!* réservé aux gestionnaires de camps de jour pour augmenter la pratique et faire vivre aux jeunes de nouvelles expériences en nature : attribution de 23 340 $ auprès de 27 promoteurs.
- Appel de projets *Accès plein air* dédié aux organismes supralocaux gestionnaires de sites pour l'achat de matériel et/ou d'équipements de plein air : attribution de 28 112 $ auprès de dix organismes pour des montants variant de 2 800 $ à 3 000 $.
- Soutien aux Sentiers de l'Estrie pour la mise en place d'un programme d'animation en camps de jour.
- Mise en œuvre de l'opération *Appel Coups de cœur estriens*, activité de promotion pour stimuler la réalisation d'initiatives scolaires et municipales dans le cadre de la *Journée nationale du sport et de l'activité physique*.
- Gestion d'une enveloppe de 103 389 $ étalée sur trois ans pour les milieux scolaires qui désirent réaliser des actions favorisant un mode de vie physiquement actif, animation d'une démarche concertée pour l'identification d'un projet régional.
- Promotion de divers outils produits par la *Table sur un mode de vie physiquement actif*, notamment les capsules vidéo sur le développement moteur de l'enfant, le document *Sécurité bien dosée, une question d'équilibre!* et *À nous de jouer, l'extérieur, un terrain de jeu complet*.
- Promotion de divers événements, occasions pour le milieu d'offrir des activités pour bouger : *Journée nationale du sport et de l'activité physique*, *Défi « Moi J'croque »*, *Semaine québécoise des familles*, *Journée de la nature*, *Fête des voisins*, *Tournée de la Caravane plein air accessible*, *Mois de l'éducation physique et du sport étudiant*, *Camp des recrues Hydro-Québec*, *Journées de l'animation*, campagne *Défi Santé*, *Défi Château de neige*, *Défi Ensemble tout va mieux* et *Plaisirs d'hiver*.

AGIR **CORPORATIF…**

Dans le sens de la rigueur!

> *Outre les actions associées à la gestion corporative régulière, l'année a été fort active de par ses nombreux défis d'exception concernant la gouvernance renouvelée, le nouveau leadership du développement du loisir auprès des personnes handicapées et la revitalisation de nos tactiques de communication. La solidité et la rigueur du CSLE… voilà l'essence de l'Agir Corporatif!*

Accomplissements

De gestion :

- Préparation et tenue de l'Assemblée annuelle des membres.
- Tenue de six réunions du conseil d'administration et soutien de cinq comités de travail.
- Tenue de quatre rencontres du comité consultatif *Pour une intégration réussie*.
- Lancement et suivi de la campagne annuelle de membership.
- Élaboration du *Plan d'action opérationnel 2018-2019*, coordination de l'équipe et bilan annuel.
- Gestion des ressources humaines : soutien au personnel, embauche de ressources humaines dont deux professionnelles en loisir et une contractuelle, spécialiste en communication stratégique.
- Élaboration du cadre budgétaire, révisions trimestrielles, états financiers.
- Fiduciaire des fonds de deux projets : *Jeux de Sherbrooke* et *Plan d'action 2017-2019 estrien sur les saines habitudes de vie*.
- Gestion du siège social et des ressources matérielles.
- Gestion déléguée de la corporation du Village Culturel de l'Estrie.
- Coordination du programme d'assurances responsabilité civile et des administrateurs offert aux organismes dédiés aux personnes en situation de handicap, 15 bénéficiaires.
- Gestion des programmes gouvernementaux :
  - *Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air*, 84 337 $
  - Aide financière pour le soutien aux milieux scolaires désireux de réaliser des actions favorisant un mode de vie physiquement actif, 42 505 $
  - *Journée nationale du sport et de l'activité physique*, 7 000 $

De virages :

- Prise en charge du développement du loisir et du sport auprès des personnes handicapées : mise en œuvre et gestion des services et programmes auparavant sous le leadership de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie.
- Réalisation de l'opération *Gouvernance renouvelée*, réflexions et actions pour ajuster le fonctionnement corporatif aux nouvelles réalités.
- Révision des tactiques de communication en vue d'optimiser les outils actuels en lien avec les nouvelles stratégies numériques : refonte du site web et de l'image de marque / nouveau logo.

Accomplissements

De partenariats :

- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : demande d'assistance financière et reddition de comptes annuelle, participation aux rencontres et webinaires.
- Ministère de la Culture et des Communications : entente triennale de 45 495 $ par année pour le déploiement de services en loisir culturel.
- Sports-Québec : participation aux assises annuelles, aux rencontres de la Table des chefs de délégations et au comité consultatif de la Finale des *Jeux du Québec* 2019 et 2020.
- Autres URLS : participation aux rencontres du Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport du Québec : consortiums thématiques, services collectifs, séminaires de formation, conseil d'administration, Table des directions générales, leader du collectif *Espaces récréatifs et Camps de jour*.
- Association québécoise du loisir pour personnes handicapées (AQLPH) : participation aux rencontres de la Table des régions et à l'assemblée annuelle.

- Association des camps du Québec : soutien-conseil afin d'inclure des jeux adaptés pour les jeunes en situation de handicap dans l'application mobile *PeP ton jeu!* et animation d'un atelier dans le cadre du congrès annuel québécois.
- Conseil québécois du loisir - *Programme DAFA* : participation au comité national et à celui de contenu, animation lors du *Rendez-vous* annuel, soutien à l'organisation du *Circuit DAFA* en Estrie.
- Tourisme Cantons-de-l'Est : participation à la table vélo, association corporative pour l'élaboration d'un plan de développement du plein air et rencontres d'échanges pour la consolidation de sentiers de randonnée pédestre, actions communes en vue d'un financement dans le cadre du FARR Estrie, obtention de 700 000 $ à la revitalisation de cinq sites.
- Sépaq / Parcs nationaux Orford et Mégantic : participation aux rencontres de la table d'harmonisation.
- Ville de Sherbrooke : participation au sein du comité du plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées et argumentaire pour l'implantation d'une politique d'accessibilité.

De participation aux événements :

- *Colloque estrien des saines habitudes de vie*, avril 2018, Canton d'Orford
- *Forum Plein air Lanaudière*, mai 2018, St-Côme
- *Rendez-vous québécois du loisir rural*, mai 2018, Venise-en-Québec
- Assemblée annuelle de l'ARLPPHE, juin 2018, Sherbrooke
- *Colloque 2018* du Carrefour action municipale et famille, juin 2018, Montréal
- 19e *Conférence annuelle du loisir municipal*, octobre 2018, Québec
- *Congrès 2018* de l'Association des camps du Québec, novembre 2018, Montebello
- *Symposium provincial de la performance sportive*, novembre 2018, Montréal
- *Journée de l'Observatoire québécois du loisir*, novembre 2018, Trois-Rivières
- *Forum Plein air*, novembre 2018, Québec
- *Mérite Sportif de l'Estrie*, février 2019, Sherbrooke

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx inc.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Par Sébastien Proulx, CPA auditeur, CGA

Sherbrooke (Québec)
Le 23 mai 2019

Villeneuve
Gagné
Stébenne
Proulx Inc.
275, boul. Jacques-Cartier Sud
Sherbrooke (Québec) J1J 2Z6
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	$	$
Produits		
Subventions - opérations **(annexe A)**	**613 084**	512 297
Subventions - programmes **(annexe B)**	**212 150**	15 310
Fonds divers - projets **(annexe C)**	**431 382**	316 378
Produits et services **(annexe D)**	**218 639**	131 642
Autres produits **(annexe E)**	**9 015**	3 792
Cotisations des membres	**12 637**	11 926
	1 496 907	991 345
Charges		
Salaires et avantages sociaux **(annexe F)**	**376 141**	348 615
Transport et communications **(annexe G)**	**65 337**	20 766
Services professionnels **(annexe H)**	**80 205**	31 675
Frais de bâtisse **(annexe I)**	**56 082**	56 643
Fournitures et approvisionnements **(annexe J)**	**40 851**	16 920
Régionalisation **(annexe K)**	**377 649**	159 826
Projets **(annexe L)**	**333 602**	246 418
Frais bancaires	**644**	119
Divers	**1 865**	2 178
Amortissement - bâtisse	**6 387**	6 387
Amortissement - mobilier et équipements de bureau	**2 363**	1 793
Amortissement - système informatique	**804**	905
	1 341 930	892 245
Excédent des produits sur les charges	**154 977**	99 100

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2019

	Actifs nets en immobilisations	Actifs nets affectés	Actifs nets non affectés	**2019 Total**	2018 Total
	$	**$**	**$**	**$**	$
Solde au début	**194 596**	**997**	**397 689**	**593 282**	494 182
Excédent des produits sur les charges	**(9 554)**	**59 878**	**104 653**	**154 977**	99 100
Virement interfonds **(note 4)**	**6 844**	**-**	**(6 844)**	**-**	-
Solde à la fin	**191 886**	**60 875**	**495 498**	**748 259**	593 282

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Bilan

31 mars 2019

	2019	2018
	$	$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	**24 441**	-
Compte Avantage entreprise, au taux de 1.25 %, encaissable en tout temps	**653 239**	610 608
Débiteurs **(note 5)**	**439 960**	190 378
Frais payés d'avance	**7 732**	817
	1 125 372	801 803
Immobilisations corporelles **(note 6)**	**191 886**	194 596
	1 317 258	996 399
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	**-**	6 298
Créditeurs **(note 7)**	**312 094**	185 439
Apports reportés **(note 8)**	**256 905**	211 380
	568 999	403 117
Actifs nets		
Investis en immobilisations	**191 886**	194 596
Grevés d'affectations d'origine interne **(note 9)**	**60 875**	997
Non grevés d'affectation	**495 498**	397 689
	748 259	593 282
	1 317 258	996 399

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**154 977**	99 100
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**9 554**	9 085
	164 531	108 185
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	**(249 582)**	24 834
Frais payés d'avance	**(6 915)**	(203)
Créditeurs	**126 655**	(19 905)
Apports reportés	**45 525**	81 119
	80 214	194 030
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisation corporelle	**(6 844)**	(1 582)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**73 370**	192 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**604 310**	411 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**677 680**	604 310

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la province de Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'assurer le développement de la pratique du sport et du loisir en soutenant les initiatives, harmonisant les actions et en concertant les intervenants dans le respect de la dynamique estrienne.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.Les principales estimations concernent la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les subventions sont comptabilisées aux résultats lorsque les charges sont encourues, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les fonds divers-projet et les produits et services sont constatés lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de location d'espace sont constatés de façon linéaire sur la durée des baux, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à la date de règlement, selon la comptabilité d'exercice. Ils sont constatés selon le nombre de jours de détention du placement.

Les produits de cotisations des membres sont constatés sur la durée d'adhésion.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et le compte Avantage entreprise qui n'a pas d'échéance et qui est disponible en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtisse	30 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Système informatique	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante. Toutes les autres opérations entre apparentées sont évaluées à la valeur comptable.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des salaires et vacances à payer et des frais courus.

3. Ventilation des charges communes

L'organisme ventile les salaires pour différents projets selon un prorata des heures travaillées pour ces projets, pour un maximum des dépenses de ces projets équivalents aux revenus de ceux-ci. Les salaires imputés se détaillent comme suit :

	2019	2018
	$	**$**
Formation - SAE	**1 559**	6 036
Projet SHV - Espaces récréatifs	**25 600**	27 100
Projet SHV - Estrie	**72 404**	63 214
Projet Loisirs culturels	**10 714**	-
Association des personnes handicapées	**62 129**	-
	172 406	96 350

4. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant net de 6,844 $ (2018: 1,582 $) a été transféré du solde des actifs nets non grevés d'affection vers les actifs nets investis en immobilisations pour tenir compte d'une immobilisation acquise à même les produits.

5. Débiteurs

	2019	2018
	$	$
Comptes clients	**23 690**	17 311
Compte client - Village Culturel de l'Estrie, organisme sous contrôle commun	**3 670**	169
Subventions à recevoir	**410 801**	171 099
Taxes à la consommation	**1 799**	1 799
	439 960	190 378

6. Immobilisations corporelles

	2019			2018
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	**$**	**$**	$
Terrain	**100 000**	**-**	**100 000**	100 000
Bâtisse	**191 613**	**110 838**	**80 775**	87 162
Mobilier et équipements de bureau	**51 971**	**41 805**	**10 166**	5 685
Système informatique	**6 696**	**5 751**	**945**	1 749
	350 280	**158 394**	**191 886**	194 596

7. Créditeurs

	2019	2018
	$	$
Comptes fournisseurs	**16 182**	2 815
Salaires et vacances	**44 110**	35 334
Déductions à la source	**33 176**	24 017
Frais courus	**218 626**	123 273
	312 094	185 439

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde d'ouverture $	Plus : Montants reçus $	Moins : Montants constatés à titre de produits $	Solde de fin $
Subventions - Jeux du Québec	7 000	-	(7 000)	-
Formation - SAE	8 406	28 303	(30 474)	6 235
Commandites - Jeux du Québec	5 000	6 050	(5 000)	6 050
Projet SHV - Estrie	135 015	189 584	(230 486)	94 113
RBC - Sport pour la vie	10 388	-	-	10 388
Jeux de Sherbrooke	13 306	85 000	(40 772)	57 534
Expertise conseil	17 265	-	(17 265)	-
Projet Lire aux camps	15 000	-	(15 000)	-
MCC - Aide aux projets	-	34 121	(10 714)	23 407
MCC - Aide aux initiatives de partenariat	-	25 310	-	25 310
Association des personnes handicapées	-	228 304	(201 436)	26 868
Journée nationale de l'activité physique	-	7 000	-	7 000
	211 380	603 672	(558 147)	256 905

9. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne

Surplus du tournoi de golf

Il a été décidé, par le conseil d'administration, d'affecter les surplus du tournoi de golf annuel afin de pouvoir offrir des bourses supplémentaires. Bien que le tournoi de golf n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice financier, la somme cumulée dans les fonds affectés sera octroyée à des bourses au cours des prochains exercices jusqu'à l'épuisement des fonds affectés.

Loisirs pour les personnes handicapées

Au cours de l'exercice financier, une entente a été signée entre l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour établir que ce dernier serait désormais le gestionnaire des subventions octroyées par le gouvernement dans le cadre du programme pour les personnes handicapées. Il a été déterminé que les surplus de ce programme serait mis dans un fonds affecté jusqu'à résiliation de l'entente entre les deux parties.

	2019 $
Surplus du tournoi de golf	
Solde au début	**997**
Insuffisance des produits sur les charges	**(800)**
Solde à la fin	**197**
Loisirs pour les personnes handicapées	
Solde au début	**-**
Excédent des produits sur les charges	**60 678**
Solde à la fin	**60 678**

10. Organisme sous contrôle commun

Village Culturel de l'Estrie

Le Village Culturel de l'Estrie est contrôlé par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie du fait que les deux organismes ont le même conseil d'administration. De plus, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie s'est engagé à subvenir aux besoins financiers du Village Culturel de l'Estrie en cas de nécessité. Advenant le cas où l'organisme soit amené à débourser des montants, la liquidité sera prise dans les fonds non affectés et ces derniers seront portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

Le Village Culturel de l'Estrie est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est voué au développement de la pratique du loisir culturel en Estrie, et son financement provient d'une subvention, d'activités d'autofinancement et autres.

Les états financiers du Village Culturel de l'Estrie s'étendent du 1er septembre au 31 août et se résument comme suit :

	2018	2017
	$	**$**
Bilan		
Actif	**10 727**	6 598
Passif	**4 920**	10 300
Actifs nets	**5 807**	(3 702)
Résultats		
Produits	**68 304**	45 597
Charges	**58 795**	39 286
Excédent des produits sur les charges	**9 509**	6 311
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	**8 374**	611

11. Opérations entre apparentés

L'organisme a enregistré des produits et des charges provenant de l'organisme Village Culturel de l'Estrie, ayant le même contrôle au conseil d'administration. Les opérations entre les deux organismes sont les suivantes :

	2019	2018
	$	$
Produits		
Location de bureau	**3 636**	3 636
Produits de services professionnels	**9 500**	6 000
Cotisation de membres	**55**	55
Produits de services administratifs	**582**	571
Charges		
Régionalisation - loisirs culturels	**15 310**	15 310

La direction considère que ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été constatées à la valeur d'échange.

12. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, ses salaires et vacances à payer et ses frais courus.

12. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Valeur des actifs financiers

La valeur des actifs financiers évalués au coût après amortissement totalisent 1,115,841 $ (2018: 799,187 $).

13. Dépendance économique

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie reçoit des subventions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) ainsi que du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ces subventions au montant de 950 052 $ (2018: 592 329 $) représentent une proportion importante de ses produits soit 63 % (2018: 60 %).

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 $	2018 $
Annexe A - Subventions - opérations		
MÉES - Opérations CSLE	**613 084**	512 297
Annexe B - Subventions - programmes		
MCC - Aide aux projets	**10 714**	-
MCC - Jeune relève	**-**	15 310
MÉES - Personnes handicapées	**201 436**	-
	212 150	15 310
Annexe C - Fonds divers - projets		
Jeux de Sherbrooke	**40 772**	71 980
Programme - CSLE	**133 024**	84 072
Projet SHV - Espaces récréatifs	**27 100**	27 100
Projet SHV - Estrie	**230 486**	133 226
	431 382	316 378
Annexe D - Produits et services		
Commanditaires - Jeux du Québec	**12 250**	5 650
Location d'espaces	**29 710**	32 278
Produits de services administratifs	**7 329**	8 553
Produits de services professionnels	**88 282**	70 356
Produits et location de matériel	**50 201**	-
Programmes de formation	**393**	3 189
Programmes de formation - SAE	**30 474**	11 616
	218 639	131 642
Annexe E - Autres produits		
Intérêts	**9 015**	3 612
Divers	**-**	180
	9 015	3 792

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 $	2018 $
Annexe F - Salaires et avantages sociaux		
Salaires et vacances	**306 807**	290 749
Avantages sociaux	**62 299**	52 696
Formation de personnel	**7 035**	5 170
	376 141	348 615
Annexe G - Transport et communications		
Assemblée générale	**1 500**	900
Déplacements du CA et CE	**4 166**	4 611
Déplacements du personnel	**8 810**	8 231
Frais de délégation - Jeux du Québec	**43 624**	-
Poste de messagerie	**3 515**	3 745
Téléphone	**3 722**	3 279
	65 337	20 766
Annexe H - Services professionnels		
Assurances	**2 506**	2 258
Communications informatiques	**1 500**	800
Expertise comptable	**4 515**	4 469
Frais de formation	**-**	330
Services conseils	**71 684**	23 818
	80 205	31 675
Annexe I - Frais de bâtisse		
Conciergerie	**5 385**	5 469
Électricité	**13 047**	12 269
Entretien des espaces	**16 919**	17 748
Taxes et permis	**20 731**	21 157
	56 082	56 643

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019 $	2018 $
Annexe J - Fournitures et approvisionnements		
Abonnements et publications	**3 364**	5 523
Achat de matériel pour la revente	**19 275**	1 023
Communications informatiques	**2 223**	1 565
Entretien et location - équipements de bureau	**981**	967
Frais d'impression	**2 120**	1 729
Matériel de bureau et papeterie	**12 888**	6 113
	40 851	16 920
Annexe K - Régionalisation		
Association des personnes handicapées	**64 807**	-
Divers et représentation	**1 509**	1 000
Loisirs culturels - Aide aux projets	**10 714**	-
Loisirs culturels - Jeune relève	**15 310**	15 310
MRC	**35 000**	25 000
Milieu scolaire	**40 481**	-
Organismes sportifs	**42 300**	42 300
Programme accompagnement	**75 951**	-
Programme École active	**-**	29 106
Programme Parcs actifs	**20 650**	-
Programme Plaisirs d'hiver	**15 006**	30 910
Programme Plein air	**55 921**	-
Projet - Jeux de Sherbrooke	**-**	11 200
Projet - SAE	**-**	5 000
	377 649	159 826
Annexe L - Projets		
Formation - SAE	**30 474**	11 616
Jeux de Sherbrooke	**40 772**	71 980
Mes premiers Jeux	**4 770**	2 496
Projet SHV - Espaces récréatifs	**27 100**	27 100
Projet SHV - Estrie	**230 486**	133 226
	333 602	246 418

LISTE DES MEMBRES
2018-2019

CATÉGORIE « MUNICIPAL »

MRC de Coaticook

Barnston-Ouest
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Coaticook
Compton
Dixville
East Hereford
Martinville
Saint-Herménégilde
Saint-Malo
Waterville

MRC du Granit

Audet
Canton de Marston
Canton de Stratford
Courcelles
Frontenac
Lac-Drolet
Lac-Mégantic
Lambton
Nantes
Notre-Dame-des-Bois
Piopolis
Sainte-Cécile-de-Whitton
Saint-Augustin-de-Woburn
Saint-Ludger
Saint-Robert-Bellarmin
Saint-Romain
Saint-Sébastien
Stornoway
Val-Racine

MRC du Haut-Saint-François

Ascot Corner
Bury
Canton de Lingwick
Canton de Westbury
Chartierville
Cookshire-Eaton
Dudswell
East Angus
Hampden
La Patrie
Saint-Isidore-de-Clifton
Weedon

MRC de Memphrémagog

Austin
Bolton-Est
Canton de Hatley
Canton d'Orford
Canton de Potton
Canton de Stanstead
Eastman
Hatley
Magog
North Hatley
Sainte-Catherine-de-Hatley
Saint-Étienne-de-Bolton
Stanstead
Stukely-Sud

MRC des Sources

Asbestos
Canton de Saint-Camille
Danville
Saint-Adrien
Saint-Georges-de-Windsor
Ham-Sud
Wotton

MRC du Val-Saint-François

Bonsecours
Canton de Cleveland
Canton de Melbourne
Kingsbury
Lawrenceville
Racine
Richmond
Saint-Claude
Saint-Denis-de-Brompton
Saint-François-Xavier-de-Brompton
Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Stoke
Ulverton
Valcourt
Val-Joli
Windsor

Ville de Sherbrooke

MRC de Coaticook
MRC de Memphrémagog
MRC des Sources
MRC du Granit
MRC du Haut-Saint-François
MRC du Val-Saint-François

CATÉGORIE « ÉDUCATION »

Cégep de Sherbrooke
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire Eastern Townships
Collège du Mont-Sainte-Anne
École secondaire de la Montée
École secondaire du Triolet
École secondaire La Frontalière
École secondaire Louis-St-Laurent
École internationale du Phare
École secondaire Mitchell-Montcalm
Séminaire de Sherbrooke
Université Bishop's
Université de Sherbrooke

CATÉGORIE « PLEIN AIR »

Coop Aventure Bellevue
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Fondation Santé Globale
Mycologues de l'Estrie
Sentiers de l'Estrie

CATÉGORIE « CULTUREL ET SOCIOÉDUCATIF »

Action handicap Estrie
Association de Sherbrooke pour la déficience intellectuelle
Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie
Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook
Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie
Association des sourds de l'Estrie
Association de Spina-Bifida et d'hydrocéphalie de l'Estrie
Association du Syndrome de Down
Association québécoise des enfants avec problèmes auditifs
Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
Autisme Estrie
Conseil des Aveugles
Club nautique du petit Lac Magog
Dagobert et cie (Anciennement AQED)
Défi Handicap des Sources
Étincelles de Bonheur du Haut Saint-François
Fraternité entraide intégration région d'Asbestos
Handi-Capable
Han-Droits
Les Fantastiques de Magog inc.
Les Soupapes de la Bonne Humeur
Maison Caméléon de l'Estrie
Mouvement d'aide paralysie cérébrale de l'Estrie (MAPLACE)
TDAH Estrie
Olympiques spéciaux Québec
AFÉAS - Estrie
ARLPPHE
FADOQ - Estrie
Village Culturel de l'Estrie

CATÉGORIE « SPORT »

Club d'athlétisme de Sherbrooke
Bad-Estrie
Baseball Québec Estrie
Basketball Sherbrooke
BMX Sherbrooke
Club plein air Biathlon Estrie
Club de boxe de Sherbrooke
Impakt Cheerleading de Sherbrooke
Ligue de crosse mineure de l'Estrie
Association rég. de curling de l'Estrie
Club cycliste de Sherbrooke
Club d'escrime Sher-Lames
Association de golf des Cantons-de-l'Est
Association rég. de gymnastique de l'Estrie
Club d'haltérophilie Atlas
Handball Estrie
Hockey Estrie
Association de judo Estrie-Centre-du-Québec
Association rég. de Kin-ball de l'Estrie
Mérite Sportif de l'Estrie
Club de nage synchronisée de Sherbrooke
Club de natation de Sherbrooke
Club nautique de Sherbrooke
Association rég. de patinage artistique de l'Estrie
Club de patinage de vitesse de Sherbrooke
Club de rugby Les Abénakis de Sherbrooke
Club de ski de fond du Mont-Orford
Zone de ski de l'Estrie
Soccer Estrie
Réseau du Sport Étudiant du Québec - Cantons-de-l'Est
Tennis Sherbrooke
Club d'excellence de tennis de table - Estrie
Club de tir à l'arc de Sherbrooke - Les Flèchivores
Club de triathlon Memphrémagog
Association de Touch Football de l'Estrie
Association d'Ultimate de Sherbrooke
Club de vélo de montagne Dalbix
Club de voile Memphrémagog
Club de volleyball de Sherbrooke – L'Envolley

RESSOURCES HUMAINES DU CSLE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants de la catégorie « Loisir »

Nadia Fredette	Secteur plein air et récréotouristique
Jessica Lafrance	Secteur culturel, scientifique et socio-éducatif

Représentants de la catégorie « Sport »

Érika Charron	Secteur associatif
Geneviève G. Provencher	Secteur associatif
Aurore Vincent	Secteur associatif

Représentants de la catégorie « Municipal »

France Bisson	Municipalité de Saint-Sébastien
Nicholas Boisvert	Ville de Sherbrooke
Patricia Carrier	MRC du Granit
Marc-André Desrochers	Municipalité de Compton
Philippe Pagé	MRC des Sources
Yannik Scrosati	Municipalité de Wotton
Marie-Michèle Walker	Ville de Magog

Représentants de la catégorie « Éducation »

Kevin Roy	Commission scolaire des Hauts-Cantons

LE PERSONNEL

Christine Baron	Conseillère en loisir
Marie-Claude Cyr	Secrétaire
Claire Gaudreault	Conseillère en loisir
Louise Héroux	Directrice générale
Lyne Journault	Conseillère en loisir
Diane Labbée	Agente administrative
Geneviève Mathieu	Conseillère en loisir
Marie-Josée Tardif	Conseillère en loisir
Nicolas Vanasse	Coordonnateur des programmes

MODIFICATIONS
AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

CONTEXTE

Les présentes modifications aux règlements généraux résultent d'une démarche plus large de réflexions de la gouvernance du CSLE qui a été réalisée par l'équipe cette année. Le mixte de l'évolution du développement du loisir en Estrie, les nouveaux mandats du ministère et ses exigences et surtout le souci d'avoir en main les meilleurs dispositifs décisionnels pour mieux agir exigeaient des transformations des règles associatives de l'organisation.

Le schéma ci-dessous reflète la nouvelle configuration des parties prenantes du CSLE, essence du succès de l'organisation.

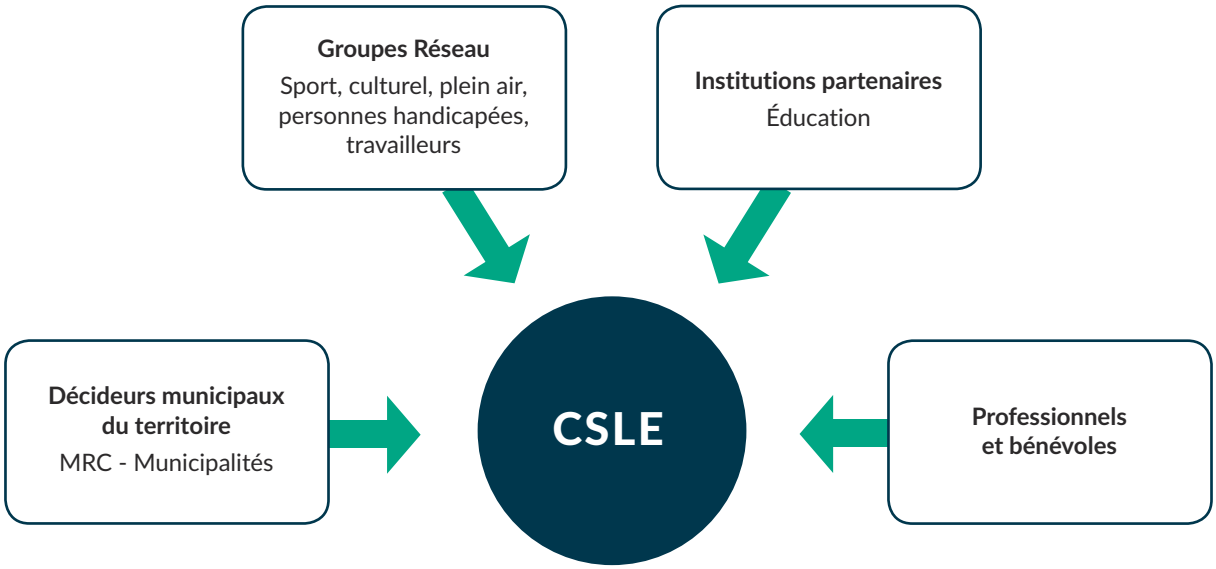

De là, ont pris forme les ajustements des règles de vie associative encadrant le fonctionnement. Voici les grands virages réalisés :

- Un membership redéfini… une communauté de membres enrichie de tous les secteurs du loisir.
- Des instances décisionnelles ajustées… l'ajout de Groupes réseau pour la reconnaissance du travail en coopération, un conseil d'administration renouvelé et le retrait du Comité exécutif.
- Des modalités techniques remaniées… pour plus d'efficacité dans la compréhension des règles et leur application.

Notes préalables

- Il n'y a aucune numérotation d'articles. L'ordonnancement se fera lors de la mise en page de la version finale.
- Dans l'ensemble du texte :
  - le terme corporation est remplacé par CSLE;
  - le terme officier est remplacé par dirigeant.

SECTION 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Aucun article.	***Nom.*** Le nom de la corporation est « Conseil Sport Loisir de l'Estrie » également désignée par l'acronyme « CSLE ». Aux fins des présents règlements, « Conseil Sport Loisir de l'Estrie » est désigné par son acronyme « CSLE » ou par le terme « corporation ».
Aucun article.	***Mission.*** En Estrie, assurer le développement et l'accessibilité de la pratique du loisir, qu'elle soit sportive, culturelle, sociale et communautaire, en plein air ou en activité physique. Cela en jouant un rôle d'expert, de soutien et de carrefour pour les élus, les bénévoles et les professionnels et un rôle mobilisateur en faveur de la coopération entre les différents acteurs.
Sceau. Le sceau de la corporation, dont la forme est déterminée par le conseil d'administration, ne peut être employé qu'avec le consentement du président, du secrétaire ou de toute autre personne autorisée par résolution du conseil d'administration.	Retrait.

SECTION 2 - LES MEMBRES	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Aucun article.	***Catégorie.*** Le CSLE compte une (1) catégorie de membres soit les membres actifs.
Membres actifs. Est membre actif de la corporation toute corporation, association ou personne morale agissant sur le territoire de l'Estrie, intéressée aux buts et aux activités de la corporation et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, à laquelle le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre.	***Membres actifs.*** Est membre actif du CSLE toute corporation, association, coopérative ou personne morale agissant sur le territoire de l'Estrie, adhérant à la mission du CSLE, participant à ses activités et se conformant aux normes d'admission établies de temps à autre par résolution du conseil d'administration, à laquelle le conseil d'administration, sur demande à cette fin, accorde le statut de membre.
Selon leur secteur d'activité, les membres sont regroupés selon les catégories suivantes : a. Catégorie Loisir b. Catégorie Sport c. Catégorie Municipal d. Catégorie Éducation • Peut être membre de la catégorie Loisir ou de la catégorie Sport, un organisme sans but lucratif qui satisfait les conditions suivantes : · être légalement constitué; · avoir une portée régionale par sa clientèle, ses activités, ses services ou le nombre et la provenance de ses membres ou être reconnu comme tel par le conseil d'administration; · si dans son secteur d'activité ou sa discipline, il existe un organisme national, en être membre ou être reconnu comme tel par le conseil d'administration. • Peuvent être membres de la catégorie Municipal : · les municipalités régionales de comté; · les municipalités locales; · les comités de loisir des MRC. • Peuvent être membres de la catégorie Éducation : · les collèges; · les universités; · les commissions scolaires; · l'Association des écoles privées de l'Estrie; · les écoles secondaires publiques et privées.	***Nomenclature.*** Il y a quatre groupes de membres actifs : • Membre associatif : toute personne morale sans but lucratif ou association coopérative, qui satisfait les conditions suivantes : · être légalement constitué; · agir dans l'un ou les secteurs d'activités suivants : activité physique, loisir culturel, plein air, sport, loisir auprès des personnes handicapées, des jeunes ou des aînés; · avoir une portée supra-locale par sa clientèle, ses activités, ses services ou le nombre et la provenance de ses membres; · si dans son secteur d'activité, il existe un organisme national, en être membre ou être reconnu comme tel par le conseil d'administration. • Membre municipal : les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les comités de loisirs de MRC. • Membre du milieu de l'éducation : les collèges, les universités, les commissions scolaires et l'Association des écoles privées de l'Estrie. • Membre délégué : toute personne physique désignée par un groupe réseau tel que défini à l'article X (celle définissant l'instance).

Chaque membre désigne deux représentants qui ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation, en respectant cependant l'article 17 ci-après.	***Délégué.*** Chaque membre désigne deux représentants qui ont le droit de participer à toutes les activités du CSLE, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.
Aucun article.	***Engagement des membres.*** Tout membre actif du CSLE s'engage formellement à observer les conditions suivantes : a. adhérer à la mission de la corporation; b. respecter les règlements de la corporation; c. payer la cotisation annuelle exigée par la corporation, le cas échéant; d. ne poser aucun acte ou ne mener aucune activité nuisible aux buts poursuivis par la corporation.
Tout membre peut en tout temps destituer son représentant en l'avisant par écrit, de même que le secrétaire de la corporation, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre remise au secrétaire de la corporation. Un représentant est automatiquement disqualifié advenant : a. sa destitution par le membre qui l'a désigné, ou b. le retrait ou la radiation du membre qui l'a désigné.	***Destitution des délégués.*** Tout membre peut en tout temps destituer son représentant en l'avisant par écrit, de même que le secrétaire de la corporation, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre remise au secrétaire de la corporation. Un représentant est automatiquement disqualifié advenant : a. sa destitution par le membre qui l'a désigné, ou b. le retrait ou la radiation du membre qui l'a désigné.

SECTION 3 - ASSEMBLÉE DES MEMBRES

RÈGLEMENTS ACTUELS	MODIFICATIONS
Assemblée annuelle. L'assemblée générale est tenue dans les 90 jours suivant la fin de l'année financière de la corporation à tel endroit et telle date fixée par le conseil d'administration. L'ordre du jour de l'assemblée annuelle doit au moins comprendre : la réception des rapports financiers et d'activités, la nomination d'un vérificateur externe des comptes, l'élection des administrateurs et la ratification des règlements adoptés en cours d'année par le conseil d'administration.	***Assemblée annuelle.*** L'assemblée annuelle des membres est tenue dans les 90 jours suivant la fin de l'année financière de la corporation à tel endroit et telle date fixée par le conseil d'administration. L'ordre du jour de l'assemblée annuelle doit au moins comprendre : la réception des rapports financiers et d'activités, la nomination d'un auditeur externe des comptes, l'élection des administrateurs et la ratification des règlements adoptés en cours d'année par le conseil d'administration.

SECTION 4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLEMENTS ACTUELS	MODIFICATIONS
Nombre. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de quatorze (14) membres.	***Nombre.*** Les affaires du CSLE sont administrées par un conseil d'administration composé de douze (12) membres.
Éligibilité. Seuls les représentants des membres en règle de la corporation sont éligibles comme administrateurs. Les membres du personnel de la corporation ne sont pas éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortant de charge sont rééligibles.	***Éligibilité.*** Seuls les représentants des membres en règle de la corporation et les membres délégués sont éligibles comme administrateurs. Les membres du personnel (permanents et contractuels) du CSLE ne sont pas éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortants de charge sont rééligibles.
Élection. Les administrateurs sont nommés ou élus parmi les membres des différentes catégories : • Deux (2) administrateurs sont nommés ou élus parmi les représentants des membres de la catégorie Loisir, de la façon suivante : · un (1) administrateur est élu par et parmi les représentants des membres des secteurs Culturel, Scientifique et Socio-éducatif; · un (1) administrateur est élu par et parmi les représentants des membres des secteurs Plein air et Récréotouristique; • Trois (3) administrateurs sont nommés ou élus parmi les représentants des membres de la catégorie Sport, de la façon suivante : - deux (2) administrateurs sont élus par et parmi les représentants des membres du secteur Associations unidisciplinaires et multisports; - un (1) administrateur est nommé par l'Association régionale du sport étudiant des Cantons de l'Est. • Sept (7) administrateurs sont nommés ou élus parmi les représentants des membres de la catégorie Municipal de la façon suivante : · six (6) administrateurs sont élus par et parmi les représentants des membres des municipalités régionales de comté, des municipalités locales et des comités de loisir des MRC; · un (1) administrateur est nommé par la Ville de Sherbrooke. • Deux (2) administrateurs sont élus par et parmi les représentants des membres de la catégorie Éducation étant les collèges et universités, les commissions scolaires, l'Association des écoles privées de l'Estrie et les écoles secondaires; • Un seul représentant d'un membre peut être élu administrateur. L'élection se fait lors de l'assemblée des membres dans chaque catégorie, selon la procédure d'élection décrite ci-après.	***Composition.*** Le conseil d'administration est composé de : • Cinq (5) administrateurs choisis par les groupes réseau des secteurs sport, plein air, loisir culturel, loisir pour personnes handicapées et travailleurs municipaux en loisir. À défaut de groupes réseau, ils sont élus par et parmi les représentants des membres du secteur; • Cinq (5) administrateurs en provenance des membres du secteur municipal dont un (1) de la Ville de Sherbrooke; • Un (1) administrateur en provenance du milieu de l'éducation; • Un (1) administrateur coopté reconnu pour son expertise. ***Élection et procédures*** • Les administrateurs en provenance des groupes réseau et de la Ville de Sherbrooke sont désignés selon leurs propres mécanismes de nomination précédemment à l'assemblée annuelle des membres. • Les autres administrateurs sont élus par et parmi les représentants des membres de chacun de leurs secteurs lors de l'assemblée annuelle. • L'administrateur coopté est nommé par le conseil d'administration lors d'une des deux premières réunions suivant la tenue de l'assemblée annuelle des membres.

Procédure d'élection a. L'assemblée nomme ou élit un président d'élection et un ou plusieurs scrutateurs, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des représentants de membres de la corporation; b. Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection aura lieu par acclamation; dans le cas où il y a plus de candidats que d'administrateurs à élire, l'élection sera faite par scrutin secret, à la majorité simple des voix. Il n'est pas nécessaire, pour les fins de l'élection d'un administrateur, que celui-ci soit présent à l'assemblée où l'élection a lieu ou lors de sa mise en nomination mais il devra avoir signifié par écrit son acceptation d'être mis en candidature.	La procédure d'élection est la suivante : a. L'assemblée nomme ou élit un président d'élection et un ou plusieurs scrutateurs, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des représentants de membres de la corporation; b. Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre d'administrateurs à élire, l'élection aura lieu par acclamation; dans le cas où il y a plus de candidats que d'administrateurs à élire, l'élection sera faite par scrutin secret, à la majorité simple des voix. Il n'est pas nécessaire, pour les fins de l'élection d'un administrateur, que celui-ci soit présent à l'assemblée où l'élection a lieu ou lors de sa mise en nomination mais il devra avoir signifié par écrit son acceptation d'être mis en candidature.
Aucun article.	***Clause supplétive.*** Dans l'éventualité où un groupe réseau ou les membres du milieu municipal, de l'éducation ou de la Ville de Sherbrooke fait défaut de nommer un administrateur selon l'article XX (réf. : élection et procédures) du présent règlement, le conseil d'administration peut procéder à la désignation de l'administrateur après avoir fait un rappel auprès du groupe ou du secteur et s'il n'a pas reçu de réponse dans un délai raisonnable.

SECTION 5 - GROUPES RÉSEAU	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Aucun article.	***Statut et fonction.*** Les groupes réseau sont des comités sectoriels la plupart du temps permanents, reconnus par le conseil d'administration. Un groupe réseau est de portée régionale et agit : • dans l'un des secteurs d'action du CSLE en accord avec ses buts et ses orientations, notamment mais non exclusivement en sport, loisir culturel, plein air, loisir pour personnes handicapées ou action professionnelle; • comme groupe consultatif au conseil d'administration; • comme lieu de concertation, de débats et de développement de services collectifs entre les acteurs du secteur de la région. Un groupe réseau élit ou nomme un membre au conseil d'administration parmi ses participants; celui-ci doit être membre de la corporation.
Aucun article.	***Composition*** • Les membres du CSLE dans le secteur d'action désigné; • Les groupes et les personnes non membres en fonction de leur rôle et de leur expertise dans le secteur d'action désigné.

SECTION 6 – ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Date. Les administrateurs se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins quatre (4) fois par année.	***Fréquence des assemblées.*** Les administrateurs se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins quatre (4) fois par année.
Avis de convocation. L'avis de convocation est transmis par la poste ou tout autre moyen de communication verbal ou écrit au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée. Tout administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. L'assemblée du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle peut être tenue sans avis de convocation.	***Avis de convocation.*** L'avis de convocation est transmis par la poste ou tout autre moyen de communication verbal, écrit ou électronique au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée. Tout administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. L'assemblée du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée ~~générale~~ annuelle peut être tenue sans avis de convocation.
Président et secrétaire d'assemblée. Les assemblées du conseil d'administration sont présidées par le président de la corporation. À son défaut, les administrateurs choisissent parmi eux un président d'assemblée. Les administrateurs désignent un secrétaire d'assemblée.	***Président et secrétaire d'assemblée.*** Les assemblées du conseil d'administration sont présidées par le président de la corporation. À son défaut, les administrateurs choisissent parmi eux un président d'assemblée. Le directeur général ou une personne désignée par les administrateurs agit comme secrétaire d'assemblée.
Procédure. Le président de l'assemblée veille au bon déroulement de l'assemblée et en général conduit les procédures sous tous rapports. À défaut par le président de l'assemblée de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les administrateurs peuvent à tout moment le destituer et le remplacer par une autre personne.	***Procédure d'assemblée.*** Le président de l'assemblée veille au bon déroulement de l'assemblée et en général conduit les procédures sous tous rapports. À défaut par le président de l'assemblée de s'acquitter fidèlement de sa tâche, les administrateurs peuvent, par vote majoritaire, à tout moment, le destituer et le remplacer par une autre personne.
Vote. Chaque administrateur a droit à une voix et toutes les questions doivent être décidées à la majorité simple. Le vote est pris à main levée, à moins que le président de l'assemblée ou un administrateur ne demande le scrutin. Le vote par procuration n'est pas permis et le président de l'assemblée n'a aucune voix prépondérante au cas de partage des voix.	***Vote.*** Chaque administrateur a droit à une voix et toutes les questions doivent être décidées à la majorité simple, sauf quand il s'agit de destituer un administrateur et de modifier les règlements généraux qui exige les deux tiers (2/3) des voix. Le vote est pris à main levée, à moins que le président de l'assemblée ou un administrateur ne demande le scrutin secret. Le vote par procuration n'est pas permis et le président de l'assemblée n'a aucune voix prépondérante au cas de partage des voix.
Participation par téléphone. Les administrateurs peuvent, si tous sont d'accord, participer à une assemblée du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone. Ils sont alors réputés avoir assisté à l'assemblée.	***Participation à distance.*** Les administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil d'administration à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par voie électronique. Ils sont alors réputés être présents à l'assemblée. Dans la situation où un vote secret a lieu, les participants à distance doivent utiliser une application électronique permettant d'exprimer leur voix.

SECTION 7 - LES DIRIGEANTS	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Démission et destitution. Tout officier peut démissionner en tout temps en remettant sa démission par écrit au président ou au secrétaire ou lors d'une assemblée du conseil d'administration. Les officiers sont sujets à destitution par la majorité du conseil d'administration.	***Démission et destitution.*** Tout dirigeant peut démissionner en tout temps en remettant sa démission par écrit au président ou au secrétaire ou lors d'une assemblée du conseil d'administration. Les dirigeants sont sujets à destitution par vote des deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration.
Vacances. Toute vacance dans un poste d'officier peut être remplie en tout temps par le conseil d'administration. L'officier ainsi nommé reste en fonction pour la durée non écoulée du mandat de la personne qu'il remplace.	***Vacances.*** Toute vacance dans un poste de dirigeant peut être comblée en tout temps par le conseil d'administration. Le dirigeant ainsi nommé reste en fonction pour la durée non écoulée du mandat de la personne qu'il remplace.
Président. Le président préside les assemblées des membres et du conseil d'administration. Il voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs qui peuvent, de temps à autre, lui être attribués par le conseil d'administration. Il a le contrôle général et la surveillance des affaires de la corporation.	***Président.*** Le président préside les assemblées des membres et du conseil d'administration. Il voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature et remplit tous les devoirs qui peuvent, de temps à autre, lui être attribués par le conseil d'administration. Il a le contrôle général et la surveillance des affaires de la corporation. Il assure la liaison entre le conseil d'administration et la direction générale.

COMITÉ EXÉCUTIF	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Articles 46 jusqu'à 57.	Retrait

SECTION 8 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Deux sections : *Exercice financier et vérificateur* et *Effets bancaires et contrats*	Regroupement des articles sous une seule section et utilisation du terme expert-comptable en remplacement de vérificateur.

SECTION 9 – AUTRES DISPOSITIONS	
RÈGLEMENTS ACTUELS	**MODIFICATIONS**
Mesures transitoires effectives en 1998.	***Mesures transitoires.*** Afin d'assurer une relative stabilité des administrateurs au conseil d'administration, on tirera au hasard, après la première élection, cinq (5) postes d'administrateurs dont le mandat sera d'une seule année. Toutefois, il sera permis aux détenteurs de postes d'administrateurs d'échanger entre eux les postes portant sur un mandat d'un an et de deux ans.